

L'ancienne formule de remaniement de la représentation à la Chambre des communes visait à protéger la représentation accordée de tout temps à certaines des provinces les plus petites et à accroître celle de provinces ayant connu une croissance démographique. Cependant, on ne pouvait y parvenir qu'en augmentant le nombre de députés dans son ensemble. Or, le gouvernement prétend maintenant que cela n'est plus possible et ainsi, c'est tout le mouvement tendant à une plus grande égalité en matière de représentation qui en souffre.

Selon moi, lorsqu'il y a opposition entre ces deux doctrines—la doctrine de l'égalité de la représentation et celle selon laquelle, la représentation accordée à une province ne devrait jamais être réduite—la première doit avoir la primauté. Le projet de loi C-74 change tout, et le concept de l'égalité de la représentation est détrôné par celui qui interdit à jamais qu'une province ait moins de députés qu'elle en a à l'heure actuelle. Dans sa présentation, le leader du gouvernement à la Chambre a loué la mesure comme une formule de compromis typiquement canadienne. Il a peut-être raison, mais la démocratie n'y perdra pas moins. A la longue, cette mesure va nuire à l'union sociale, économique et politique du Canada et la déformer encore davantage.

Je ne crois pas qu'on puisse dire que le chiffre de la population est contrebalancé en quelque sorte par la superficie des différentes circonscriptions, parce que ce n'est tout simplement pas le cas. Laissez-moi vous citer un exemple frappant de la province de Colombie-Britannique: la circonscription de Skeena. Elle est en superficie la plus grande circonscription de Colombie-Britannique et la dixième plus grande du Canada. Elle a une superficie de 253,472 kilomètres carrés, soit presque deux fois celles réunies de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. La circonscription de Skeena englobe 64 localités, qui tous ont des problèmes différents. Outre les grands centres comme Prince-Rupert, Terrace, Kitimat et Smithers, Skeena renferme un certain nombre de villages indiens, dont certains sont totalement isolés. C'est une circonscription de phares isolés, de camps de bûcherons, de villes minières et de fermes d'élevage éloignées.

Un grand nombre de ces endroits ne sont accessibles que par bateau ou avion privé. Le député de Skeena (M. Fulton) ne peut se rendre dans certains de ces centres de la Colombie-Britannique sans passer par le Yukon. Il va sans dire qu'il est difficile de s'occuper de cette circonscription qui recouvre un territoire deux fois plus grand que les provinces de Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard réunies.

Par sa population, Skeena est la deuxième plus petite circonscription de Colombie-Britannique avec 75,509 personnes, dont 40,000 électeurs. Cette région géographique immense et rébarbative est plus peuplée que 6 des 11 circonscriptions de Nouvelle-Écosse; 7 des 10 circonscriptions du Nouveau-Brunswick; que les 4 circonscriptions de l'Île-du-Prince-Édouard; 9 des 14 circonscriptions du Manitoba, 11 des 14 circonscriptions de Saskatchewan et 24 des 75 circonscriptions du Québec. Skeena est plus peuplée que six circonscriptions urbaines de Montréal et quatre circonscriptions torontoises. Voilà qui démontre à quel point le découpage actuel des circonscriptions est déséquilibré.

Comox-Powell River est une autre circonscription de Colombie-Britannique aux vastes dimensions géographiques. Un grand nombre de ses agglomérations ne sont accessibles

que par bateau ou avion. Elle a une superficie de 84,654 kilomètres carrés qui dépasse celle de chacune des provinces de Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick. Pourtant la population de Comox-Powell River en 1981 était de 121,000 habitants. C'est beaucoup plus que la moyenne.

Nous devons donc nous demander comment, dans des circonscriptions comme celle-là qui sont difficiles d'accès et où se déplacer ne va pas sans mal, les gens pourraient bien espérer des services comparables à ceux fournis dans les circonscriptions du centre-ville de Montréal ou de Toronto, certaines d'entre elles ayant moins des deux-tiers de la population de celle de Comox-Powell River.

J'insiste qu'il ne s'agit pas là d'une question partisane. La circonscription de Cariboo-Chilcotin, que représente à la Chambre un député conservateur fort distingué, a une superficie de 11,474 kilomètres carrés et une population de 85,000 habitants. Les circonscriptions de Kootenay-Est-Revelstoke, Prince George-Bulkley Valley, et de Prince George-Peace River sont toutes énormes et comptent toutes plus de 80,000 habitants. Je compare encore une fois ces circonscriptions dont la superficie est énorme avec d'autres dont la superficie et la population sont beaucoup moindres dans d'autres provinces du Canada.

Les banlieues présentent un problème différent. La circonscription de Surrey-White Rock-Delta-Nord a la plus forte population de la Colombie-Britannique, soit 137,642 habitants d'après le recensement de 1981. Quatre autres circonscriptions de banlieue, soit les circonscriptions de Mission-Port Moody, Vancouver-Nord-Burnaby, Richmond-Delta-Sud et Fraser Valley-Ouest, ont chacune une population de plus de 120,000 habitants.

Une situation analogue existe en Alberta où 21 circonscriptions ont une population moyenne de plus de 100,000 habitants. C'est injuste quand on compare cette situation à celle d'autres provinces. Selon le recensement de 1981, la circonscription de Calgary-Est aurait une population de 155,450 habitants, celle de Calgary-Sud, 140,677 habitants; celle d'Edmonton-Nord, 127,931 habitants, et celle de Pembina, 138,712 habitants. J'espère bien que des députés conservateurs de l'Alberta vont dire ce qu'ils pensent de cette question. Je le sais, ils s'y intéressent tout autant que vous, monsieur le Président.

• (1610)

Je ne pense pas que nous puissions régler ce problème par des solutions improvisées. Nous devons prendre une décision de principe. A mon avis, si les députés de tous les partis prennent la peine d'y réfléchir, je suis sûr qu'ils conviendront de la nécessité d'assurer une représentation équitable en tenant compte de l'évolution démographique. Une fois ce principe établi, nous pouvons, si nous le voulons, accepter un principe secondaire, soit que dans la mesure du possible, aucune province ne devrait subir une diminution du nombre de ses représentants.

Si nous acceptons ce principe second, nous devons admettre la nécessité d'accroître le nombre total des députés, sans quoi nous risquerions de favoriser le principe second aux dépens du principe premier. Je trouve cela inacceptable. Or, c'est précisément, ce que fait le projet de loi C-74, et je le juge donc inacceptable. J'espère que le gouvernement tiendra vraiment